

Porte public d'abonnement

Suite à la demande d'installation d'un poste d'abonnement public au village de Rozet, faite par M. le Maire à M. le Directeur des P.T.T. à Augoulême, celui-ci, par sa lettre du 23 juillet 1973, fait connaître que le coût d'une telle opération peut être évalué à 2600 francs et ne peut être imputé à bref délai sur les crédits budgétaires du P.T.T.

Il y a donc lieu de voir si la commune peut financer ces travaux. Le Conseil, à l'unanimité, d'attendre le budget additionnel pour prendre une décision.

Échange de terrain

Monsieur Mauricras domicilié au Bzeurg échangerait la partie de terrain qui fait recouvrir dans le jardin du presbytère contre le terrain fermant l'ancien chemin près duquel s'installe le bucheur de cru.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

Teur

JJ

M. Bouroué

H. Han

Philippeau

Mauricras

Bouroué

Han